

Recentrer les propriétaires et producteurs forestiers au cœur des politiques gouvernementales

Les représentants des propriétaires et producteurs forestiers de l'ensemble des régions du Québec réclament aux partis politiques de tenir davantage compte de leurs préoccupations, et moins des intérêts des multiples organismes œuvrant dans le secteur forestier, lorsque vient le temps de définir des politiques et programmes gouvernementaux pour la forêt privée. Ce message fut livré en conclusion de l'assemblée générale de la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ), tenue les 14 et 15 juin dernier à Trois-Rivières.

« Les exemples ne manquent pas » a affirmé M. Pierre-Maurice Gagnon, producteur et président de la FPFQ. « Que ce soit la future Stratégie d'aménagement durable des forêts, la future politique de forêts publiques de proximité, et les règles d'attribution des budgets régionaux dédiées à l'aménagement forestier, on peine à trouver la volonté de s'allier les propriétaires forestiers pour développer le plein potentiel de la forêt privée. On y voit plutôt le résultat de pressions exercées par divers groupes d'intérêt pour définir des règles qui les avantagent. Les producteurs forestiers ne sont pourtant pas qu'un intervenant parmi d'autres, ils sont les propriétaires des terres sans qui rien n'est possible ».

Lors de l'assemblée générale de la FPFQ il fut d'ailleurs souligné que les pertes encourues par les producteurs forestiers, depuis le début de la crise du secteur forestier en 2006, s'élèvent maintenant à un milliard \$ de revenus.

À l'aube des élections provinciales, les représentants des propriétaires et producteurs forestiers ont donc demandé aux partis politiques, au gouvernement et au ministre des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) de :

- maintenir le caractère universel des programmes de soutien financier aux propriétaires reconnus producteurs forestiers, peu importe leur taille, s'ils démontrent un engagement à payer leur part des travaux sylvicoles réalisés dans leurs forêts;
- s'assurer que les producteurs forestiers soient les premiers bénéficiaires du soutien financier gouvernemental;
- permettre aux producteurs forestiers de choisir le conseiller forestier accrédité de leurs choix;
- réduire la compétition de l'État aux plans conjoints régionaux de producteurs forestiers sur les marchés du bois ronds.

« Actuellement, 97 % des 36 000 producteurs forestiers reconnus possèdent moins de 200 hectares, ce qui démontre la nécessité de maintenir l'accessibilité à un très grand nombre de propriétaires afin d'obtenir les résultats espérés. À ce nombre s'ajoute des milliers de propriétaires qui aménagent leurs forêts et récoltent du bois sans bénéficier des programmes gouvernementaux. Pour les accompagner l'expertise de tous les types de conseillers forestiers sera nécessaire, mais les propriétaires forestiers souhaitent avoir la possibilité de les choisir eux-mêmes » a ajouté M. Gagnon.

À cet égard, la révision du Programme de remboursement de taxes foncière apparaît essentielle, tout comme la révision des règles de répartition des budgets d'aménagement forestier au sein des agences régionales de mise en valeur de la forêt privée afin de favoriser le maintien d'une diversité de conseillers forestiers, peu importe leur nature corporative.

De plus, le MRNF devra porter une attention particulière à l'équilibre sur les marchés car l'attribution du bois de la forêt publique, par enchères ou contrats de gré à gré, pénalisent les producteurs forestiers qui doivent maintenant récolter d'importants volumes de bois de trituration dans les plantations réalisées dans les dernières décennies. « L'État québécois et les propriétaires forestiers ont investi d'imposantes sommes pour établir ces plantations forestières, et le retour sur ces investissements exige à présent des marchés pour écouler ces bois » a conclu le président de la FPFQ.

Les résolutions adoptées lors de cette assemblée se trouvent sur le portail foretprivee.ca.

Innover dans l'adversité : Retour sur la journée des conférences

La journée de conférence a permis d'ouvrir nos rangs à divers intervenants afin de partager nos points de vues, plus semblables que l'on pense, sur les pistes à emprunter et celles à éviter pour améliorer nos pratiques en forêt privée. La présence de représentants de compagnies forestières, de ministères et d'organismes du secteur public, de conférences régionales des élus et d'associations du secteur forestier fut d'ailleurs remarquée par les producteurs forestiers présents.

Mme **Nathalie Dansereau**, responsable des communications à la FPFQ, a présenté le nouveau portail Internet foretprivee.ca à l'intention des propriétaires forestiers québécois. Ce portail contient les principales informations recherchées par propriétaires et producteurs forestiers, qu'ils soient novices ou expérimentés. On y trouve les coordonnées des intervenants pouvant les accompagner dans leurs projets d'aménagement forestier, des guides de vulgarisation, les explications sur les divers programmes de soutien financier, etc. Ce portail permet de répondre au besoin d'information des propriétaires forestiers, d'autant plus que près de 80 % des propriétaires forestiers québécois ont désormais accès à Internet à la maison, selon les données du dernier sondage téléphonique disponible.

Innover dans l'adversité : Retour sur la journée des conférences (suite)

Mme **Diane Gilbert**, vice-présidente du Groupe AGÉCO, a dévoilé les premiers résultats de l'enquête menée auprès de 2 200 propriétaires forestiers québécois ce printemps. Parmi les données collectées, elle a noté qu'environ 80 % des propriétaires forestiers sondés récoltent du bois de chauffage sur leurs propriétés, que plus de 50 % des personnes sondées sont propriétaires de leurs boisés depuis plus de 20 ans, que 75 % vivent à moins de 10 km de leurs forêts et que 60 % d'entre eux possèdent un plan d'aménagement forestier. La compilation des résultats par région générera plusieurs enseignements pour mieux rejoindre cette clientèle, grâce à la trentaine de questions qui furent posées. Le rapport sera disponible cet automne.

M. **Marc-André Rhéaume**, responsable à la mise en marché à la Fédération des producteurs forestiers du Québec a dévoilé une nouvelle publication, *La Forêt privée chiffrée*, qui recense les statistiques disponibles sur le territoire et la composition biophysique de la forêt privée, les propriétaires forestiers, les activités de mise en valeur et celles de mise en marché des bois en provenance de ce territoire. Il s'agit d'un document qui contribuera à réduire les mythes et nuancer certains constats émis sur la forêt privée. Cet ouvrage est maintenant disponible sur le portail foretprivee.ca.

M. **Réal Paris**, directeur général des attributions des bois et du développement industriel au MRNF, a décrit la procédure qui est actuellement suivie par le MRNF pour établir les garanties d'approvisionnement en bois de la forêt publique, dans le respect du principe de résidualité, pour les années 2013 à 2018. Cette procédure s'inscrit dans la révision de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier qui entrera en vigueur l'année prochaine. M. Paris a mis en lumière l'importante baisse de possibilité forestière sur le territoire public et les opportunités créées pour les producteurs de la forêt privée.

MM. **Serge Constantineau** et **Sébastien Lacroix**, du centre de recherche FPInnovations, sont venus nous transmettre les résultats de leur analyse pour établir des centres de mise en copeaux en forêt privée. À la recherche de nouvelles façons d'écouler le bois de trituration pour répondre aux besoins des usines, les producteurs forestiers présents se sont montrés attentifs aux données permettant de localiser les meilleurs endroits pour établir de tels centres et les coûts associés à la transformation et au transport vers les usines. Plusieurs ont mentionné que la justesse de cette idée dépendra des essences transformées et de la localisation des centres de copeaux en fonction de la nature de la demande exercée par les usines.

Enfin, M. **André Tremblay**, PDG du Conseil de l'industrie forestière du Québec, est venu rappeler que le marché des produits forestiers est cyclique et que la reprise se pointe pour la fin de l'année 2013 pour le secteur du sciage. Il a insisté sur la nécessité d'utiliser les possibilités forestières disponibles, tant sur territoire public que privé. Sa présence au congrès, en compagnie de plusieurs industriels, a témoigné de l'importance des relations à maintenir entre les producteurs forestiers et leurs principaux clients.

M. Antonio Dallaire reçoit le Prix Henri-Paul-Gagnon 2012 Une contribution exceptionnelle à la vie syndicale en forêt privée

La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) a remis le prix Henri-Paul-Gagnon 2012 à M. Antonio Dallaire qui a cumulé près de 40 ans d'engagement au sein de la vie syndicale dans le secteur forestier privé. L'identité du lauréat, déjà décoré du titre de chevalier de l'Ordre national du Québec en 2005, a été dévoilée lors du congrès.

« Antonio Dallaire a contribué à la cohésion des producteurs forestiers en favorisant une plus grande homogénéité entre les syndicats régionaux au niveau de la réglementation et des négociations. C'est aussi un ardent défenseur de la forêt privée québécoise qui a su pousser plus loin la place que les producteurs de bois pouvaient occuper dans l'industrie forestière », a souligné M. Pierre-Maurice Gagnon, président de la FPFQ.

M. Dallaire affiche une feuille de route impressionnante. Il a siégé pendant 15 ans au conseil d'administration de la Fédération des producteurs forestiers du Québec, dont 4 ans à titre de président. C'est sous sa présidence que fut adopté, à l'intérieur de la *Loi sur les forêts*, le principe dit « de résidualité » qui assure encore aujourd'hui une place prioritaire aux bois de la forêt privée par rapport aux bois de la forêt publique. Il avait de plus compris que la défense des intérêts des propriétaires forestiers passe par des structures de représentation fortes aux échelles locale, régionale, provinciale et canadienne. Il a contribué à mettre sur pied la Fédération canadienne des propriétaires de boisés privés, en plus de travailler au renforcement de la Fédération provinciale et de son syndicat régional.

Enfin, ce rassembleur convaincu et convaincant a poussé les producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean à mieux comprendre les rouages de l'industrie de la transformation forestière en devenant collectivement actionnaires d'une entreprise de transformation : l'usine de panneaux gaufrés à Chambord.

Rappelons que le prix Henri-Paul-Gagnon est décerné annuellement à une personne ayant contribué de façon exceptionnelle à la vie syndicale dans le secteur de la forêt privée. Institué en 2010, le prix est attribué à la mémoire de M. Henri-Paul Gagnon, originaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, président fondateur de la Fédération en 1970.



Forêts de chez nous PLUS En avril 2012, La Quinzaine est devenue Forêts de chez nous PLUS. Si vous souhaitez recevoir la version électronique de cette infolettre mensuelle de la FPFQ, veuillez transmettre vos coordonnées à Andrée Trudel, au atrudel@upa.qc.ca.

Vous pouvez aussi consulter notre site Internet au www.foretprivee.ca